

# Assembly of First Nations

50 O'Connor Street, Suite 200  
Ottawa, Ontario K1P 6L2  
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808  
[www.afn.ca](http://www.afn.ca)



# Assemblée des Premières Nations

50, rue O'Connor, Suite 200  
Ottawa, Ontario K1P 6L2  
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808  
[www.afn.ca](http://www.afn.ca)

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS Le 2, 3 et 4 décembre 2025, Ottawa, (Ontario)

Résolution n° 82/2025

**TITRE :** Les Jeux autochtones de l'Alberta

**OBJET :** Santé

**PROPOSEUR(E) :** Vernon Watchmaker, Chef, Nation crie de Kehewin, Alb.

**COPROPOSEUR(E) :** Kelsey Jacko, Chef, Première Nation de Cold Lake, Alb.

**DÉCISION** Approuvée par consensus par le Comité exécutif de l'APN

### ATTENDU QUE :

A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) :

- i. Article 24 (2) : Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit.
- ii. Article 31 : Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles.

B. En vertu des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) :

- i. Appel à l'action 88 : Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de prendre des mesures afin de garantir le développement à long terme des athlètes autochtones et de maintenir leur appui à l'égard des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, y compris le financement pour la tenue des Jeux et pour la préparation et les déplacements des équipes provinciales et territoriales.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22<sup>e</sup> jour de janvier 2026 à Ottawa (Ontario)

*Cindy Woodhouse*

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

82 – 2025

Page 1 de 2

- ii. Appel à l'action 90 : Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les politiques, les initiatives et les programmes de portée nationale se rattachant aux sports intègrent les peuples autochtones...
  - iii. Appel à l'action 90(i) : en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un financement stable et l'accès à des programmes sportifs communautaires qui reflètent la diversité des cultures et les activités sportives traditionnelles des peuples autochtones.
- C. L'Assemblée des Premières Nations reconnaît que les Jeux autochtones de l'Alberta (AIG) rassemblent depuis plus de 15 ans des milliers de jeunes des Premières Nations des territoires des traités n°s 6, 7 et 8 et au-delà, pour célébrer le sport, la culture et l'identité dans le cadre d'une initiative souveraine dirigée par les Premières Nations.
- D. Les AIG ouvrent la voie à la participation des jeunes aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (NAIG) et aux Jeux autochtones mondiaux, favorisant ainsi la haute performance et la fierté culturelle.
- E. Les AIG ont une incidence économique et sociale avérée, générant plus de 35 millions de dollars (à compter de 2025) en activité économique annuelle et contribuant à la réconciliation, à l'autonomisation des jeunes et à la guérison intergénérationnelle.
- F. Les Chefs et les conseils des nations signataires des traités n°s 6, 7 et 8 et au-delà apportent déjà leur soutien aux jeunes et aux familles qui participent aux AIG, illustrant ainsi une forte unité entre les nations et un engagement commun en faveur de la revitalisation culturelle par le sport.

**POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'approuver et de soutenir pleinement les Jeux autochtones de l'Alberta (AIG) en tant que mouvement dirigé par les Premières Nations pour favoriser le renforcement de l'autonomie, la guérison et la réconciliation parmi les jeunes.
2. Appellent les ministres et ministères fédéraux concernés à fournir un financement stable, adéquat et à long terme pour les AIG et les programmes y étant associés, notamment en apportant les ajustements nécessaires aux structures de financement fédérales afin de garantir que les AIG puissent bénéficier d'un soutien équitable, conformément aux appels à l'action n°s 88 et 90 de la Commission de vérité et réconciliation.
3. Enjoignent à l'APN de s'engager à faire preuve de solidarité avec les nations signataires des traités n°s 6, 7 et 8 et au-delà, afin que les AIG soient reconnus comme une institution permanente, soutenue par les traités, qui valorise la jeunesse, la culture et le sport sur tous les territoires des Premières Nations du Canada.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22<sup>e</sup> jour de janvier 2026 à Ottawa (Ontario)

*Woodhouse*.